

Image not found or type unknown



Heritage et vente maison suite au décès de mon père

Par **Cedric Bellamy**, le **27/05/2018** à **01:30**

Bonjour après le décès de mon père, sa femme a revendu la maison. (remariage) et de cette union est née ma demi sœur. Lors de la première rencontre avec le notaire il me semble que ma sœur et moi devons avoir un quart de l'usufruit de cette vente. Or nous avons eu que 216ème de la nu propriété. j'ai des doutes et me demande si on a pas abusé de notre confiance. Cela est-il possible et si oui pouvons-nous faire valoir nos droits même si nous avons signé et que la vente a eu lieu. Merci